



Comité de pilotage de la Charte forestière de territoire Gorges Causses Cévennes Le 23 septembre 2013 à Vébron

Compte-rendu

Personnes présentes :

Alain ARGILIER Maire de Vébron, Conseiller général du Canton de Florac
Roger DOMEIZEL, Conseiller communautaire Gorges du Tarn et des Grands Causses
André HUGON, Union des ASA de DFCI
François KONIECZNY, animateur de Terra Rural, Communauté de communes Cévenoles Tarnon Mimente et Pays de Florac et du Haut Tarn
Damien ROUME, agent de développement, Communauté de communes Cévenoles Tarnon Mimente
Jean-Claude FONZES, administrateur de la Fédération départementale de chasse
Christelle BOUT, chargée de mission bois-énergie, Chambre de commerces et d'industries de Lozère
Ludovic PERRAUD, directeur de la Coopérative la Forêt Privée lozérienne et gardoise
Sylvie COISNE, Présidente de l'Union régionale de la Forêt Privée de Languedoc-Roussillon
Hervé FAGES, exploitant forestier scieur et représentant du syndicat des exploitants forestiers et scieurs
Jean-Yves MAGAUD, technicien, Centre Régional de la Propriété Forestière de Lozère
Michèle MANOA, Conseillère communautaire, Communauté de commune de la Cévenne des Hauts Gardons

Excusés :

Parc National des Cévennes
Région Languedoc-Roussillon
REEL 48
Comité départemental du tourisme

Samuel DELPUECH, chargé de mission chambre d'agriculture, pôle de Florac
Daniel MEYNADIER, président comité de développement local de la chambre d'agriculture, pôle de Florac, maire de Rousses
Guillaume CABE, chargé de mission Chambre d'agriculture de Lozère
Denis BERTRAND, Président des Communes forestières de Lozère
Sandrine MARMEYS, chargée de mission Comité de bassin d'emploi Cévennes
Julien BOUILLIE, Directeur de l'agence ONF de Lozère
Rémi NOEL, maire de Saint Laurent de Trèves
Sylvain LHUILLIER, chargé de mission Pays Gorges Causses Cévennes
Corinne SAUVION, présidente Communauté de communes Pays de Florac et du Haut Tarn
Philippe LONJON, directeur des Communes forestières Languedoc-Roussillon
Henri COUDERC, président de la Communauté de communes Cévenoles Tarnon Mimente
Christine BUSSIERE, agent de développement, Communauté de commune de la Cévenne des Hauts Gardons

Fédération pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques de la Lozère
Entente interdépartementale des Causses et des Cévennes
Arfobois

1. Relevé de décision

Actions pour la charte forestière

Trois types d'actions seront à définir lors de prochains ateliers de travail :

- Des actions pilotes (2013/2014), qui permettront de lancer la charte forestière ;
- Des actions à plus long terme (2015 et après) ;
- Des actions pouvant répondre à l'appel à initiatives d'E-ON.

Appel à initiatives E-ON

La charte forestière doit travailler à des actions en lien avec l'appel à initiatives d'E-ON, la logique étant de proposer des projets afin de maîtriser ce qui est fait sur le territoire et s'assurer de retombées locales. Le référent de la charte demandera à être associé au comité consultatif mis en place par l'entreprise.

Suite du travail

- Atelier de travail sur les objectifs et les actions pilotes en novembre ;
- Prochain comité de pilotage en février 2014.

2. Compte-rendu de la réunion

Diaporama en annexe

Introduction

Alain Argilier, référent de la charte forestière rappelle l'importance de la filière forêt-bois pour le territoire. L'outil charte forestière est apparu intéressant pour définir une politique forestière à court, moyen et long terme sur le territoire. La charte permet de réunir toutes les personnes impliquées dans la filière et de mettre en place des actions en faveur de la valorisation économique, sociale et environnementale de la forêt.

Des réflexions sont menées depuis 2012 sur le territoire Gorges Causses Cévennes, qui se sont concrétisées en 2013 avec le recrutement d'une animatrice fin juin pour élaborer la charte.

L'objectif de ce premier comité de pilotage est de :

- Présenter la démarche et la méthode ;
- Présenter le travail réalisé jusqu'à présent ;
- Avoir les premiers retours des membres du comité de pilotage sur leur vision de la forêt et les actions à mener.

Alain Argilier remercie les participants pour leur venue, ainsi que l'Europe, l'Etat, la Région et le Conseil général pour leur aide dans l'élaboration de la charte.

Présentation du cadre et de la méthodologie

La charte forestière est composée de quatre communautés de communes (voir carte diaporama).

Son élaboration reprend la méthodologie nationale des chartes. Quatre phases sont prévues sur une mission de 18 mois : état des lieux/diagnostic, stratégie/orientation, définition des actions et mise en œuvre. Le programme d'action devra être mis en œuvre à partir 2015. Cependant, des actions pilotes peuvent être mises en place dès aujourd'hui.

Les actions peuvent être portées par des collectivités, des privés, des associations, etc.

Deux instances permettront de suivre le travail :

- Le comité restreint, qui valide les propositions des ateliers de travail et fait des propositions au comité de pilotage. Il est composé de 8 élus représentants des 4 Communautés de communes ;
- Le comité de pilotage, qui valide la démarche. Il est composé des élus et acteurs du territoire.

Des ateliers de travail, composés des élus et acteurs du territoire, permettront d'alimenter la réflexion.

Plusieurs chartes forestières sont en cours en Languedoc-Roussillon, et ont mis en place différentes actions (voir les exemples de ces actions sur le document joint). Des liens entre les différentes chartes seront à développer (charte du Pays Cévennes, de Châteauneuf-de-Randon...).

Présentation des premiers enjeux pressentis et idées d'actions pilotes

Depuis juillet, plusieurs entretiens ont été réalisés, auprès d'élus, d'acteurs forestiers, d'entreprises et d'institutionnels. Ces entretiens sont à continuer, mais quelques grands thèmes ressortent déjà :

- Un territoire d'action important entre Causses et Cévennes ;
- Une forêt multifonctionnelle à valoriser ;
- Un potentiel de développement de la filière ;
- Une ressource présente, mais à estimer précisément ;
- Une accessibilité difficile pour la mobilisation de bois sur certains secteurs ;
- Un besoin de sensibilisation autour de la forêt.

Synthèse des discussions et des idées émises

Développer des mesures concrètes : Il est nécessaire de mettre en place des mesures concrètes pour être efficace et crédible. Il faudra choisir deux ou trois actions concrètes à mettre en œuvre, mais ne pas partir sur un plan d'actions trop ambitieux et donc irréalisable.

Des financements seront à rechercher.

Sensibiliser et mobiliser : Bien que des actions concrètes soient à mettre en œuvre rapidement, une sensibilisation des propriétaires privés et des élus est importante. Des organismes organisent déjà des formations, la charte forestière devra s'appuyer sur ces organismes.

Cette sensibilisation doit s'axer sur l'importance de l'emploi dans la filière bois, et sur la plus-value d'une gestion forestière pour le propriétaire.

Mobiliser les bois : desserte, débardage : la desserte est une des priorités pour le territoire. Le réseau doit être amélioré. Sans la possibilité de sortie de bois, il ne peut pas y avoir de gestion forestière. L'exemple de pins Douglas plantés grâce au Fonds forestier national et qui ne peuvent être récoltés aujourd'hui alors qu'ils sont à maturité, illustre ce problème.

Les forestiers connaissent les communes qui ont des problèmes de desserte. Il faudra préciser les lieux exacts, et trouver des solutions.

Le débardage par câble serait une piste à creuser pour certains participants du comité de pilotage. Pour d'autres, cette piste est difficilement réalisable : il faut valoriser plus de 30 euros/m³ le bois bord de piste pour que le système câble soit rentable. Ce ne sera donc pas pour du bois-énergie, mais pour du bois de qualité. De plus, la taille des forêts est importante : un câbliste se rendra disponible s'il y a au moins 3000 m³ de bois à débarder.

L'ONF va bientôt réaliser une coupe par le câble. Ce retour d'expérience sera suivi de prêt et sera important pour la charte.

Développer les débouchés : Il existe un potentiel de développement, sur le bois-énergie et le bois d'œuvre.

Concernant le bois-énergie :

Le bois-énergie peut être un moyen d'améliorer la valeur des forêts sur le long terme. Il est nécessaire de travailler sur les coûts de mobilisation.

L'approvisionnement en bois-énergie se structurera également avec le développement des chaudières bois sur le territoire, encore timide aujourd'hui, même si certains projets avancent, comme le réseau de chaleur de Florac.

Le projet d'E-ON peut également être un avantage pour le territoire, si l'approvisionnement est maîtrisé. Les contrats d'approvisionnements à long terme sont intéressants.

Avec l'appel à initiatives d'E-ON, il y a la possibilité de proposer de nouvelles actions, innovantes. Il faut s'appuyer sur le savoir-faire de l'industriel et que la charte forestière soit ambitieuse : par exemple, transporter du bois avec des camions de plus petite taille....

La constitution d'une CUMA pour mutualiser le broyage et le séchage pourrait être utile.

Des chantiers-tests de production bois-énergie sont-ils utiles ? De nombreux chantiers-test ont été réalisés. L'exemple sur la valorisation des haies dans la Vallée du Lot par la forêt privée et la chambre d'agriculture est cité. Pour certains membres du comité de pilotage, ce n'est donc pas utile de renouveler ces expériences. Pour d'autres, il est possible de relier cette action avec de la sensibilisation : Comment on arrive à sortir les bois ? Que faut-il faire ? Quel tri possible ? A quel prix ?

Concernant le bois d'œuvre :

Il faut viser la production de bois de qualité. Le pôle bois du Haut Languedoc est un bon exemple qu'il faut creuser pour valoriser la ressource localement. Cette réflexion est à relier à la sensibilisation : si les propriétaires connaissent leurs bois et leur valeur, ils pourront alors mieux négocier avec les entreprises.

Pour structurer la filière avale, il faut d'abord avoir la connaissance précise de l'ensemble de la filière, les artisans, les métiers.

Lier bois-énergie et gestion durable des forêts : D'après l'IFN (Institut Forestier National), qui réalise des inventaires en forêt, en France, depuis 30 ans, la surface s'est stabilisée mais la production en volume a augmenté de 40%. Le développement du bois-énergie ne menace donc pas la filière. Le bois pour le bois-énergie provient des premières opérations en forêt. Le développement de cette filière peut donc être une opportunité pour la gestion durable. Cependant, il faut être vigilant à ne pas prélever du bois de qualité bois d'œuvre pour du bois énergie.

Disposer d'une animation : La charte forestière de l'Aigoual n'a pas fonctionné par manque d'animation. Aujourd'hui l'Aigoual fait partie d'un projet appelé « Forêt d'exception » (démarche ONF), qui apporte de l'animation autour de la forêt sur un territoire avec un patrimoine forestier reconnu. Cela redonnera ainsi une dynamique.

Pour qu'une charte forestière de territoire fonctionne, il faut également être réaliste dans les actions à mener, vis-à-vis des financeurs potentiels.

Conclusion

Les participants du comité de pilotage mettent par écrit leur ressenti en terme d'atouts et de faiblesses, d'opportunités et de menaces au niveau forestier pour le territoire.

Puis, Alain ARGILIER remercie les participants et clôt le comité de pilotage.



Charte forestière de territoire Gorges Causses Cévennes
1 place Paul Comte
48 400 FLORAC
Tél : 04 66 45 69 95 / Fax : 04 66 45 50 49
charteforestiere.gcc@orange.fr

